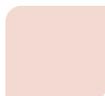


Table Ronde 3

Basculement vers le Très haut débit : que mettre en œuvre pour aller plus vite ?

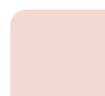
Didier CASAS, Secrétaire général de Bouygues Telecom



Laurent LAGANIER, Directeur de la réglementation et des rapports avec les collectivités d'Iliad/Free



Pierre LOUETTE, Secrétaire général de France Telecom



Cyril LUNEAU, Directeur des relations avec les collectivités du groupe SFR



Jérôme YOMTOV, Directeur général délégué de Numéricable

Yves ROME

Chers collègues et chers participants, j'évoquais hier le fait que, pour éviter une triple plaie, il fallait mobiliser le triple play - État, collectivités territoriales et industriels - pour parvenir à atteindre l'objectif fixé par le Président de la République qui est la mise en Très haut débit de notre territoire en 10 ans. Aujourd'hui, la parole est donc aux opérateurs et je salue la présence de Pierre LOUETTE, Secrétaire général de France Telecom, Cyril LUNEAU, Directeur des relations avec les collectivités du groupe SFR, Jérôme YOMTOV, Directeur général délégué de Numéricable, Didier CASAS, Secrétaire général de Bouygues Telecom et de Laurent LAGANIER, Directeur de la réglementation et des relations avec les collectivités d'Iliad/Free.

Nous poursuivrons avec, pour la première fois, la venue au TRIP de l'AVICCA de Jean-Ludovic SILICANI, Président de l'ARCEP, ainsi qu'avec Emmanuel GABLA, membre du CSA, et nous concluons cette matinée par la parole à l'État avec Madame Cécile DUFLOT, Ministre chargée de l'Égalité des territoires et du Logement. Une matinée intéressante, avec une confrontation des visions des opérateurs. Il est toujours important pour les collectivités territoriales de connaître la vision stratégique de l'ensemble des opérateurs de la filière.

Patrick VUITTON, Délégué général de l'AVICCA

Merci Monsieur le Président. Cette table ronde est intitulée « basculement vers le Très haut débit : que mettre en œuvre pour aller plus vite ? ». Nous avons entendu la Ministre Fleur PELLERIN parler hier d'un plan Delta Fibre et annoncer également que, du point de vue de l'État, la fibre serait la règle générale et le mix technologique l'exception pour cette montée vers le Très haut débit. Nous allons aujourd'hui demander à chacun des opérateurs comment il s'inscrit dans cette vision nationale. Notre thématique - que mettre en œuvre pour aller plus vite ? -, peut aller de mesures de commercialisation d'offres, à des mesures de régulation, d'interopérabilité...

Nous constatons hier que, encore aujourd'hui, la moitié des prises livrées en FTTH ne sont pas réellement mutualisées, ce qui pose un problème. Il y a votre vision sur le co-investissement, sur les zones AMII, les RIP, le VDSL2... Un thème extrêmement riche donc, derrière cet intitulé. Nous commençons tout de suite avec Laurent LAGANIER, Directeur de la réglementation et des relations avec les collectivités d'Iliad/Free.

Laurent LAGANIER, Directeur de la réglementation et des relations avec les collectivités d'Iliad/Free

Merci. Je vais déjà vous rappeler où nous en sommes sur le haut débit et le Très haut débit. Pour le Très haut débit fibre optique, nous finissons notre plan d'investissement en zone très dense sur 4 millions de prises pour la partie horizontale et l'essentiel des efforts se concentre aujourd'hui sur le raccordement des immeubles, que nous avons pour partie équipés nous-mêmes dans les colonnes montantes et qui ont aussi été équipées en grande partie par les opérateurs tiers. Sur la zone moins dense, nous avons annoncé il y a un an, et confirmé cet été, un accord de co-investissement avec France Télécom, avec la volonté très claire que ce co-investissement FTTH soit étendu à l'ensemble de la zone de déploiement de France Télécom. Les montants en jeu sont assez significatifs et nous avons grosso modo confiance sur le fait qu'il y aura un « business case » un jour, c'est-à-dire que la fibre rapportera de l'argent, mais ce n'est pas encore le cas aujourd'hui. Comme cela a été dit hier, environ 2 millions de prises sont éligibles à la fibre et il y a moins de 300 000 abonnés, cela veut dire que plus de 80% des foyers qui pourraient s'abonner à la fibre ne le font pas. Le marché n'a donc pas encore décollé, c'était le cas il y a un an, peut-être décollera-t-il l'année prochaine ou l'année suivante ? Il décollera un jour, nous en sommes certains, mais ce n'est pas encore le cas aujourd'hui.

Je vais maintenant mettre les pieds dans le plat ! Du fait que le marché n'a pas décollé, nous pensons intimement que l'affichage volontariste consistant à dire que l'on va fibrer intégralement la France en 10 ans est pour le moins ambitieux et ne sera probablement pas tenu, déjà pour des raisons industrielles. Développer une boucle locale sur l'ensemble de la France, qu'il s'agisse d'une boucle locale électrique ou téléphonique - France Telecom pourra en parler mieux que moi -, ou une boucle locale optique aujourd'hui, cela prend plutôt 20 ans que 10 ans, car il est impossible de former autant de gens à tirer de la fibre aussi vite et de les licencier ensuite tous une fois que tout aura été déployé. Il s'agit donc d'un cycle plutôt plus long que 10 ans. Ensuite, spéculer sur le fait que l'on va fibrer l'intégralité de la France rapidement alors que le marché n'a pas décollé paraît aléatoire. Ce ne sont clairement pas les consommateurs qui vont à très court terme financer la fibre, puisqu'ils ne s'abonnent pas. Les pouvoirs publics ont un plan B : puisque les consommateurs ne veulent pas payer, ce sera le contribuable qui paiera ! On va financer tout cela avec des taxes sur les opérateurs pour subventionner le déploiement de la fibre... Bon, très bien !

Patrick VUITTON

Nous notons « très bien » !

Laurent LAGANIER

Mais à la fin, on ne peut pas créer de l'argent comme cela. Si, pour aider un secteur à se développer, il suffisait de rajouter une couche de taxes permettant d'alimenter une couche de subventions, on pourrait le faire dans tous les secteurs industriels, que cela soit l'automobile, l'électricité, les télécoms. En fait, tant qu'il n'y aura pas une demande effective des consommateurs et des contribuables, je ne suis pas certain que cette politique industrielle puisse se développer jusqu'au bout.

En tout cas, même si le marché décolle - espérons-le - et si l'ensemble de la France était fibré d'ici 10-15 ans, la question qui se pose pour nous est de savoir ce que l'on fait pendant ce temps pour les gens ayant un débit faible, ou n'ayant pas encore le triple play ou la télé dans de bonnes conditions (au moins 3/5 Mbit/s). La réponse que nous avons apportée publiquement à cette question en début d'année était assez pragmatique, avec la commande d'environ 1 500 répartiteurs à France Telecom pour étendre notre zone de dégroupage, nous pourrions donc offrir d'ici la fin de l'année prochaine du triple play sur 1,5 millions de foyers supplémentaires. Par ailleurs nous avons souscrit l'intégralité des projets de montée en débit qui nous ont été présentés, que cela soit des projets de NRA-ZO ou de NRA-MED quand ils étaient dans des conditions raisonnables et sur un répartiteur déjà dégroupé.

J'ai lu des déclarations selon lesquelles le fait que nous voulions étendre le dégroupage était une manipulation contre la fibre. Ce n'est pas du tout cela. Quand on étend le dégroupage et qu'on amène le triple play, ou quand on suit un projet de montée en débit et qu'on amène 20 Mbit/s à quelqu'un qui avait 512 kbit/s avant, ce n'est pas contre la fibre, mais pour améliorer le service à nos abonnés et je crois qu'ils en sont contents. Ensuite, il y aura de la fibre un jour, bien évidemment, mais le « un jour » n'est probablement pas tout de suite, et nous avons donc décidé de séquencer notre investissement. Nous continuons à investir dans le DSL et, en parallèle, nous investissons dans la fibre, à la fois en zone très dense, et à la fois en étant le premier co-investisseur des projets de France Telecom en zone moins dense. Cela répond-il à la question ?

Patrick VUITTON

Premier point, nous entendons de plus en plus parler du VDSL2, comme si c'était quelque chose de nouveau, mais je rappelle que RNIS, il y a 10 ans, s'était lancé dans le VDSL2, ce n'est donc pas franchement nouveau. Cette technologie, évidemment beaucoup moins chère à implémenter que de passer la fibre, permettrait de toucher quelle proportion de vos abonnés, puisque vous parlez d'améliorer ceux qui n'ont pas encore la fibre ?

Deuxième point, vous dites qu'il n'y a pas de demande : hier nous faisons le constat que, sur la moitié des lignes aujourd'hui déployées en FTTH, il n'y avait qu'un opérateur qui pouvait proposer ses offres. Alors, soit celui-ci a effectivement capté des parts de marché de tous les autres, soit vous ne pouvez pas accéder à vos propres abonnés pour les faire muter à la fibre sur la moitié des prises, alors qu'ils sont peut-être demandeurs. Il s'agirait donc en l'occurrence davantage d'un problème d'offre que de demande sur les 1 750 000 prises déployées aujourd'hui ?

Laurent LAGANIER

Concernant le VDSL2, beaucoup de fantasmes ont été véhiculés sur le fait qu'il allait se substituer à la fibre. En fait, le VDSL est une technologie qui, comme l'ADSL, permet de véhiculer du haut débit sur la paire de cuivre. Il permet d'avoir des performances supérieures à celles de l'ADSL sur des lignes courtes, et n'est pas meilleur que l'ADSL sur des lignes de plus de 1,5 km. Le VDSL va permettre d'augmenter les débits sur des lignes qui ont plutôt déjà un bon débit, il n'est donc pas antinomique au déploiement de la fibre optique, puisqu'on peut supposer que les gens qui s'abonnent à la fibre sont plutôt ceux qui ne sont pas satisfaits de leur débit en ADSL.

Ce qui peut faire une vraie rupture pour les ménages, c'est plutôt les projets de montée en débit sur les zones éloignées du répartiteur. C'est simple, il y a 12 000 répartiteurs en France et 36 000 communes, cela veut dire que les deux tiers d'entre elles n'ont pas de répartiteur sur leur territoire. Compte tenu de la typologie française, une commune sans répartiteur sur son territoire doit être au moins à 4 km du répartiteur d'à côté, et a donc des débits relativement faibles. S'il y a un projet de montée en débit dans cette commune et l'introduction du VDSL, les abonnés passeront effectivement de 512 kbit/s ou 1 Mbit/s à 10 ou 20 Mbit/s, peut-être plus pour ceux qui seront les plus proches du sous-répartiteur.

Mais on pourrait imaginer ne pas faire de montée en débit dans ces zones et privilégier directement un raccordement en fibre optique de l'ensemble du village. C'est un choix politique, car souvent ce sont des projets subventionnés, tant la montée en débit que la fibre en zone rurale. C'est donc à la main de la collectivité de choisir si elle préfère la montée en débit ou un projet FTTH. Nous observons que la montée en débit touche immédiatement 100% des abonnés, puisque les gens n'ont pas besoin de changer leur installation terminale, ni même pour certains leur box, alors qu'un projet de fibrage ne touche que les abonnés qui s'abonnent et qui acceptent notamment des travaux à l'intérieur de leur logement. Cette proportion est plus faible que ce que nous espérons en ville, et dans les zones rurales dans lesquelles il y a eu des projets FTTH, elle n'est pas mirifique non plus. Je crois que, sur les 40 000 prises du réseau de l'Ain, le taux de pénétration doit être inférieur à 20%, et je ne sais pas s'il atteint les 30 ou 40% sur Issoire... Ensuite, effectivement, les abonnés qui souscrivent à la fibre ont des offres beaucoup plus satisfaisantes encore qu'en VDSL, mais les deux tiers, ou 80% des abonnés potentiels, ne s'abonnent pas.

Mon propos n'était pas agressif et je ne voudrais pas être mal compris, mais cela nous semble prématuré d'investir beaucoup d'argent pour déployer une technologie dont les deux tiers des abonnés ne bénéficieront pas, parce que ce n'est pas leur choix. Cela donne des coûts de portage financier très élevés qui ne peuvent pas être assumés, ni par l'industrie privée ni par le secteur public, déjà bien endetté en ce moment.

Patrick VUITTON

Et sur les problèmes de mutualisation ? Vous disiez consacrer l'essentiel de vos investissements pour aller jusqu'aux immeubles. Est-ce une manière de résoudre cette problématique ? Nous avons vu France Télécom communiquer sur le fait qu'Orange avait gagné 9% de parts de marché dans les zones fibrées. Sur qui les a-t-il donc gagnées ?

Laurent LAGANIER

Peut-être s'agit-il de nouveaux abonnés, des gens qui n'avaient pas l'ADSL et qui ont choisi d'avoir la fibre ? Cela sera sûrement le cas à Palaiseau puisqu'on va démonter les lignes cuivre, donc les abonnés qui n'avaient même pas le DSL auront forcément la fibre !

Sur la priorité du déploiement en zone très dense dans les zones où nous avons fait l'horizontal, la priorité est effectivement de raccorder les immeubles pour pouvoir augmenter le taux de mutualisation et de raccordement des abonnés finaux. En effet, quand plusieurs opérateurs sont en mesure de proposer leurs offres FTTH dans un immeuble, le taux de souscription est largement supérieur. En matière de mutualisation, pour détailler davantage,

c'est assez compliqué d'un point de vue informatique et opérationnel, parce que 23 architectures différentes ont été déployées en zones très denses avec les différentes stratifications historiques. Aujourd'hui, nous avons résolu l'intégralité des problèmes opérationnels de raccordement avec France Telecom, la production est fluide, et nous sommes en passe de finir de résoudre les problèmes avec SFR également, ce qui va permettre d'augmenter assez significativement le taux de mutualisation. Dans l'autre sens, Orange et SFR ont également raccordé ou sont en train de finir de raccorder nos NRO, nos centres optiques, ce qui leur permet d'adresser, dans de bonnes conditions les immeubles que nous avons déployés en zone très dense.

Patrick VUITTON

Merci, cela montre aussi tout le travail concret à faire, en dehors des grandes déclarations et des grands objectifs. Pierre LOUETTE, voulez-vous prendre la suite ?

Pierre LOUETTE, Directeur général adjoint et Secrétaire général de France

Merci beaucoup de nous donner cette occasion de nous exprimer. Cette enceinte et ce parterre nous invitent aussi à une expression organisée, technique et méthodique, comme Laurent LAGANIER vient de le faire. C'est-à-dire que nous avons aujourd'hui largement dépassé, et en particulier grâce à l'AVICCA, une première phase assez polémique qui a pu exister autour du déploiement de la fibre. Il reste maintenant à faire des choix techniques et méthodologiques complémentaires, mais nous sommes dans le déploiement aujourd'hui.

Je ferai deux réflexions préliminaires pour France Télécom Orange. Nous sommes en train de déployer activement deux réseaux du futur, un réseau très haut débit mobile et un réseau très haut débit fixe, dans ce qui est la pire crise des télécoms que nous ayons connue. C'est donc vraiment un moment particulier, pour des raisons macro-économiques de très faible croissance ou d'absence de croissance, mais aussi de développement et d'intensification de la concurrence, notamment une concurrence très forte par les prix, en particulier sous l'impulsion de Free. À un titre ou à un autre, les opérateurs télécoms souffrent pas mal aujourd'hui, ils voient leurs marges et leurs chiffres d'affaires baisser, et c'est paradoxalement en ce moment même qu'il faut aussi investir et continuer à investir pour le futur.

Du côté de France Telecom, nous sommes convaincus de l'importance du déploiement de la fibre. Nous avons mené beaucoup de travaux en interne et procédé à des arbitrages qui nous permettent de confirmer nos intentions d'investissement dans la fibre, mais aussi de nous préparer à annoncer d'autres investissements complémentaires, mais j'y reviendrai.

Je ferai trois ou quatre remarques complémentaires. D'abord, notre position est claire, nous sommes plus que jamais l'acteur de référence pour le déploiement du Très haut débit. C'est non seulement une tradition pour l'opérateur historique, mais aussi une ambition. Comme je le dis souvent, et Stéphane RICHARD également, nous préparons l'avenir du groupe et de ses 104 000 salariés en France, nous préparons la capacité à exploiter et à opérer un réseau qui est le seul métier de France Telecom Orange, et en tout cas si on ne le faisait pas aujourd'hui, nous aurions des difficultés demain. L'opérateur national capable de déployer le Très haut débit fixe et mobile dans le pays dans les 10 prochaines années de façon prédominante, c'est donc France Telecom Orange. Nous avons l'expertise et les ressources, je rappelle que 29 000 de nos salariés s'occupent à un titre ou à un autre du réseau en France. De façon générale, nous investissons massivement. Il faut retenir que le groupe investit 6 milliards d'euros par an dont à peu près la moitié dans les réseaux, cela signifie que nous continuons à investir beaucoup dans le cuivre, son entretien, dans l'enfouissement, dans l'entretien ou la suppression des 15 millions de poteaux qui sont encore là... Nous avons donc énormément d'investissements précontraints, qui servent d'ailleurs le déploiement de la concurrence, dans les réseaux d'hier qui sont encore en bonne partie ceux d'aujourd'hui dans bien des régions françaises, et nous investissons de plus en plus massivement dans les réseaux du futur.

Pour le FTTH, je confirme ce que nous avons annoncé, à savoir que nous prévoyons de déployer en propre des réseaux couvrant à peu près 60% de la population, soit 3 600 communes réparties en 220 agglomérations, pour un montant global de 2 milliards d'euros. Nous confirmons ce programme dans toutes ses composantes : le montant, le périmètre géographique, les ouvertures de villes et d'agglomérations prévues. C'est important car c'est en bonne partie du fait de ces déploiements qu'il peut y avoir des achats faits par nos concurrents et néanmoins partenaires, des achats croisés - mais dans une forme d'asymétrie malgré tout puisque nous déployons davantage aujourd'hui. Nous sommes en ligne avec le plan en étant présent aujourd'hui dans un peu plus de 200 communes et nous avons déjà lancé des déploiements dans 60 agglomérations de taille moyenne, soit 100 communes. Les premières réalisations ont été faites à Palaiseau, Chatou, Oullins, Brest, Le Havre, Dijon, et bien d'autres villes encore. En 2012, nous aurons investi près de 300 millions d'euros, soit le double par rapport à 2011. Je rappelle que nous avons commencé assez lentement en 2011, peut-être plus lentement que Free à l'époque, parce que le groupe était très perturbé par le mouvement permanent, brownien ou perpétuel, du cadre réglementaire et législatif du déploiement de la fibre. Ce cadre a été fixé de façon plus stabilisée en janvier

2011 et, depuis lors, nous avons manifesté nos intentions et commencé à investir. À chaque fois que l'occasion m'en est donnée, j'appelle donc de mes vœux le maintien de ce cadre et le souci de ne pas le remodeler.

C'est le deuxième point : attention aux fausses bonnes idées dont on pourrait imaginer qu'elles accélèreraient le déploiement alors qu'elles ont en fait toutes les chances de le ralentir voire de le figer. Je voudrais très rapidement, sans être trop lourd, faire la justice de cette fausse bonne idée de France Fibre. Dans la presse aujourd'hui, on disait que c'est un marronnier... C'est vrai que, chaque année, ils perdent leurs feuilles et, à mon avis, beaucoup des feuilles de France Fibre sont en train de tomber. C'est typiquement un leurre, comme on dit dans le domaine militaire, l'idée de bouleverser complètement les règles alors que le cadre est enfin en place, c'est vraiment se donner tous les moyens d'arrêter la machine. Si l'on veut être sûr que cela aille lentement, c'est comme ça qu'il faut faire et c'est également une bonne façon pour menacer toute la filière. Si cette idée devait prospérer, ce qui semble heureusement ne pas être le cas aujourd'hui, nous aurions forcément une période de flottement de 12, 18 ou 24 mois, parce qu'il faudrait refaire un cadre, agréger les investissements, trouver un nouveau mode de pilotage, un mode d'intéressement des uns et des autres, un mode de répartition... Une telle période ne serait pas extrêmement incitative à la poursuite des déploiements. Les contraintes juridiques liées à un véhicule commun seraient également lourdement « ralentissantes » sur le déploiement et auraient vraiment l'effet contraire à celui recherché. Nous souhaitons donc évidemment que cette idée ne soit pas adoptée.

Troisième idée : nous percevons bien, cela a été mentionné hier, les impatiences des uns et des autres quand on annonce des signatures de grandes conventions avec des régions... Je l'ai vécue de façon très personnelle ou singulière, j'ai en tête l'exemple de l'Auvergne qui est particulièrement heureuse de la convention que France Telecom Orange a signée avec elle. Je me souviens d'avoir participé avec le Président SOUCHON à la cérémonie, il s'agissait d'un moment important pour le déploiement en Auvergne, mais immédiatement après j'ai rencontré des élus qui disaient « on est content, mais enfin, ce n'est pas pour nous ». Et nous comprenons que, quand on annonce que 3 600 communes et agglomérations seront fibrées, compte tenu du nombre de communes dans le pays, cela fait 90% de communes qui disent « et pour nous, quelle est la réponse, quel est l'élan côté fibre, et quelle est la complémentarité » ? Je voulais donc indiquer aujourd'hui que nous travaillons de plus en plus activement à la complémentarité. Il y a deux complémentarités : entre initiatives privées et publiques d'abord, et complémentarité entre les technologies ensuite.

La complémentarité entre initiatives privées et publiques est d'abord une obligation juridique qui nous est faite, le cadre européen et le cadre national laissent la primeur à l'investissement privé, ce qui ensuite doit tendre à organiser une complémentarité. C'est un moyen d'optimiser les efforts des uns et des autres, pour éviter la redondance au maximum. Puisqu'il n'y a pas assez d'euros aujourd'hui pour aller assez vite, essayons donc d'éviter de les mettre au même endroit et d'optimiser l'utilisation de chacun des euros employés. Cette complémentarité passe par une concertation très forte avec les acteurs impliqués, notamment les collectivités, avec des réunions régulières avec les collectivités et leurs associations. Nous avons participé à plus d'une centaine de réunions de cette nature à date. Et avec des conventions signées avec les régions (c'est le cas pour l'Auvergne, la Bretagne), les départements, (la Côte d'Or, les Vosges), les agglomérations (le Grand Troyes, le Pays de Meaux, Auxerre, Montargis, Chalon), différents endroits dans lesquels nous sommes allés rencontrer, travailler et, au fil du temps, nouer des partenariats avec des collectivités. Nous avons ces derniers mois pu commencer à dissiper un certain nombre de malentendus, et nous essayons de poser les bases d'une coopération claire, honnête et lucide avec les uns et avec les autres. Aujourd'hui, nous avançons en confiance avec beaucoup de régions et de départements.

Sur la complémentarité entre les technologies, il ne faut pas se voiler la face, le Très haut débit arrivera grâce à la fibre dans les régions les plus reculées mais peut-être dans un délai très éloigné ou même jamais. Il faut être prêt à affronter cette réalité. Fleur PELLERIN annonçait hier la priorité donnée à la fibre, nous y souscrivons ; pour nous la fibre c'est évidemment le squelette du Très haut débit, aussi bien pour les particuliers que les entreprises, dont on ne parle pas souvent dans ces colloques mais qui sont absolument prioritaires en réalité car elles fixent l'emploi et assurent des revenus pour les collectivités territoriales. C'est-à-dire qu'il y aura forcément un squelette très déployé et, peut-être qu'à certains endroits, il y aura des ramifications complémentaires qui, elles, ne seront pas en fibre. Il faut donc mobiliser toutes ces technologies disponibles, le FTTH en premier lieu, mais aussi la montée vers le Très haut débit, et éventuellement la 4G mobile qui viendrait en complémentarité. Concernant le VDSL associé à la montée en débit, Laurent LAGANIER l'a très bien évoqué, on sait que si l'on commence à en faire sur le réseau cuivre à différents endroits, on pourra réutiliser une partie de ces investissements plus tard pour faire de la fibre, il y a quand même une réutilisation qui peut être programmée. Cela peut permettre d'apporter un complément, d'attendre, de gérer et d'éviter une trop grande différenciation et que se creuse une fracture numérique que nous ne souhaitons pas voir se creuser. Sur le Très haut débit, nous investissons aussi massivement pour accélérer le déploiement de la 4G. Et puis, sous l'impulsion des collectivités et dans le cadre réglementaire qui a été défini, nous faisons de nombreuses opérations de montée en débit, justement pour gérer les impatiences.

Avant de conclure, je voudrais dire quelques mots des réseaux d'initiative publique, car ces réseaux ont une action et une impulsion importantes pour notre auditoire d'aujourd'hui. En dehors des zones très denses et des zones entrant dans le cadre de l'Appel à manifestations d'intentions d'investissement, nous nous positionnons comme partenaire potentiel des RIP, à condition que ceux-ci soient conçus en complémentarité avec les réseaux privés. Je peux vous annoncer aujourd'hui que, dès lors que la feuille de route en cours de préparation par le Gouvernement aboutirait à un équilibre global satisfaisant pour tous, nous sommes prêts à identifier une enveloppe budgétaire substantielle qui va nous permettre d'être client de ces RIP un peu partout dans le pays, au fur et à mesure de leur identification, à condition que les tarifs envisagés et les conditions techniques et de déploiement soient raisonnables et nous permettent d'être client. En tout cas, dans une période d'arbitrages budgétaires particulièrement difficiles, puisque nous devons faire face à un ensemble de difficultés singulières en ce moment, nous identifions ce que pourrait être cette enveloppe, nous y avons beaucoup travaillé en interne à la demande spéciale et expresse de Stéphane RICHARD. Évidemment nous avons complètement soutenu et mis en musique cette demande avec les équipes d'Orange France, qui sont celles sur lesquelles ces budgets ont été identifiés. C'est un point important, nous allons être client des RIP, à condition qu'ils soient dans la logique de double complémentarité que j'évoquais tout à l'heure. Il faut bien anticiper les conditions techniques et commerciales d'exploitation de ces RIP, cela exige aussi de se concerter avec les uns et les autres.

De façon générale je pense qu'il faut privilégier une approche du Très haut débit pour tous avec les différentes technologies, Fibre To The Home et aussi montée en débit sur cuivre et satellite. Nous pourrions aussi être client des RIP FTTH hors zone AMII et zone très dense, dès lors qu'ils seront conformes.

Pour conclure, je voulais revenir un instant sur ce que nous avons annoncé à Palaiseau la semaine dernière, avec François LAMBERT qui est submergé de demandes d'interviews maintenant ! Nous allons avoir une ville de 30 000 habitants entièrement fibrée. Jadis nous disions « toute technologie produit du social ». Dès lors qu'il y a une technologie, il se passe des choses dans l'ordre social, des choses qui ne sont pas forcément toujours attendues. C'est ce que nous espérons aussi analyser et constater au fur et à mesure de ce déploiement d'une ville entière en fibre. Il y aura peut-être des modes de consommation, des modes d'interaction entre les citoyens, des modes de travail qui vont se déployer. Nous allons en être observateur et aussi pouvoir les utiliser à d'autres endroits. Nous sommes heureux de mettre en œuvre cette expérimentation extrêmement importante qui est une première dans le pays.

De façon plus générale, le déploiement du Très haut débit et de la fibre dans le pays, ne réussira que si nous agissons tous de concert, en bonne entente et en complémentarité. L'an dernier, nous avons mis en œuvre un ensemble de négociations qui nous ont permis de signer aussi bien avec Free, que SFR et Bouygues des accords de co-financement, de co-investissement et d'achat de capacité fibre déployée. À partir de la publication d'une offre de gros, nous avons pu susciter cet accord général de tous les acteurs. Avec SFR nous avons également annoncé des investissements en bonne intelligence.

Je voulais enfin soumettre une idée pour conclure, c'est celle de poser le principe de réunions informelles entre France Telecom, l'AVICCA et les villes situées dans la zone AMII déclarée par France Telecom pour partager ces bonnes pratiques. Voyons-nous encore plus régulièrement. Puisqu'une réflexion est en cours aujourd'hui sur un mode de pilotage par l'État, nous pouvons aussi avoir, en complémentarité, un pilotage conjoint entre nous, puisque nous déployons finalement de plus en plus conjointement. Ce type de travail a été conduit avec succès à l'occasion des NRA-ZO. Cela a également été le cas, et nous avons beaucoup apprécié la collaboration avec l'AVICCA, lors de l'opération à Palaiseau.

Voilà beaucoup d'éléments qui me donnent confiance et conviction pour continuer à déployer la fibre aujourd'hui en France. Merci.

Patrick VUITTON

Nous retenons donc cette avancée sur le fait de pouvoir mutualiser les bonnes pratiques sur les déploiements privés, c'était un souhait que nous avions émis. Merci d'y répondre. Nous avons émis le même souhait vis-à-vis de SFR, je pense que Cyril LUNEAU nous donnera aussi sa réponse.

Nous retenons également une enveloppe budgétaire « substantielle », le mot est important mais le chiffre le sera encore plus, car j'imagine que si vous ne l'avez pas donné c'est que vous ne pouvez pas le faire pour le moment ?

Pierre LOUETTE

Plusieurs centaines de millions d'euros dans la durée.

Patrick VUITTON

Merci. Sachant que le problème était que les 2 milliards d'euros sur la table de France Télécom dans les plans de financement d'ici 2015 étaient exclusivement destinés soit aux zones où il déployait, soit à la zone AMII où il co-investissait, et qu'il n'y avait donc au départ pas d'argent pour aller sur les RIP.

Au-delà de ce point, nous avons évoqué à plusieurs reprises hier la contradiction globale qui existe entre le fait que la boucle locale est considérée comme un monopole naturel en dehors des zones dites très denses, mais qu'on allait quand même avoir pendant un moment deux boucles locales, celle de cuivre et celle de fibre. Il y a une opposition d'intérêt économique potentielle et importante entre celui qui déploie, s'il n'est pas France Telecom, et France Telecom. Il faudrait rechercher des mesures, peut-être de l'ordre de la régulation, pour diminuer ce conflit. Laurent LAGANIER citait le cas de l'Ain qui nous disait hier que, là où il déploie de la fibre, France Telecom modifie lui-même son réseau et fait cette opération de montée en débit et de fidélisation de clients sans financement public, pour résister à la fibre. Parce que, évidemment, n'étant pas client du RIP, France Telecom a tout intérêt économique à maintenir ses abonnés et ses revenus de gros sur le cuivre. Il y a donc un conflit d'intérêt extrêmement fort, même si nous retenons cette idée de co-investissement. Existe-t-il un moyen de l'atténuer par des mesures de régulation ou par d'autres mesures ? François LAMBERT l'évoquait hier sur des questions de service universel : est-ce que, dans une zone fibrée par une collectivité, dans laquelle les immeubles neufs voient installer de la fibre, France Telecom va continuer à demander du cuivre dans l'immeuble et à en déployer en horizontal ? Ou bien va-t-il passer par ce réseau d'initiative publique pour éviter des doubles coûts, aussi bien pour lui que pour les immeubles ?

Pierre LOUETTE

Nous essayons de vous le démontrer aujourd'hui. Beaucoup de choses sont envisageables de façon plus ouverte qu'il y a quelques années parce que nous sommes convaincus du besoin de complémentarité et de concertation. Je rebondis sur votre question ; comme je l'ai mentionné pour les RIP, nous allons avoir cette capacité à être client et j'ai vraiment beaucoup insisté sur le fait que c'était sous certaines conditions, il faudra donc à chaque fois regarder, et c'est bien normal, ces conditions. Dans le passé, nous avons souvent pu, dans le cadre du comité animé par Monsieur BRIDOUX, résoudre et résorber des différences de vues, les uns et les autres revoyant leur copie ou ajustant leur projet. Ce sont des réunions et des lieux de concertation très féconds puisqu'on passe en fait parfois d'une méconnaissance des uns et des autres ou d'une opposition a priori, à quelque chose de plus compréhensif. J'ai indiqué que nous pouvions envisager de consacrer plusieurs centaines de millions aux RIP, ce n'est peut-être pas par an, il faut commencer par des dizaines par an avant d'arriver à des centaines. Toujours concernant les RIP, oui, pourquoi pas, à cette non-confrontation entre les deux sous-boucles.

Je voulais également mentionner que nous serions assez preneurs d'une modification, le cas échéant législative - Didier CASAS qui est un meilleur juriste que moi pourra peut-être répondre sur ce point -, pour regarder dans quelles conditions nous pourrions investir en ayant des biens de retour. Pour nous, ce qui est important, je le dis de manière très simple et candide, c'est vraiment de préparer l'avenir de France Telecom. Vous savez que nous avons de très nombreux salariés, nous en sommes contents, ce sont des gens extrêmement bien, mais nous souhaitons qu'à l'avenir ils aient toujours des réseaux à entretenir, à maintenir et à exploiter pour des clients en dégroupage. Par conséquent, si nous pouvions avoir une capacité à financer par notre clientèle des biens dont on acquerrait la propriété au terme d'une période à déterminer, c'est le type de montage juridique qui peut être tout à fait motivant et mobilisateur pour nous, parce que cela vient étayer un « business model », un plan de financement, au terme duquel nous avons une propriété patrimoniale. Cela vient renforcer le sous-jacent d'un plan de déploiement. Être simplement client, c'est bien, cela nous permet d'offrir un plan de services, mais être client et redevenir propriétaire à terme, cela vient renforcer une dimension patrimoniale. Voilà une suggestion que je voulais partager à l'occasion de cette question, je la mets sur la table et il appartient au législateur et probablement au pouvoir réglementaire de s'en saisir éventuellement, mais nous allons pousser ce type de proposition à l'avenir.

Patrick VUITTON

J'imagine qu'il y aura des questions... Sur l'aspect interopérabilité nécessaire offerte pas les RIP, nous essayerons de faire moins de 23 architectures différentes comme en zone très dense, cela nous semble effectivement tout à fait positif ! Cyril LUNEAU, pour la vision de SFR sur ces questions d'accélération. On sait que c'est déjà compliqué de tenir ce qui a été dit, et on demande en plus d'accélérer...

Cyril LUNEAU, Directeur des relations avec les collectivités du groupe SFR

Au niveau de SFR, il n'y a pas de remise en cause de la ligne stratégique qui reste la plus claire possible et dont l'un des axes majeurs concerne le réseau. Sur la partie du THD mobile, au-delà du débit maximal de 42 Mbit/s que nous pouvons apporter par le « Dual Carrier » de SFR, nous revendiquons une couverture sur 60% de la population fin 2012, ce qui reflète une accélération très importante sur le Très haut débit mobile. Concernant le THD fixe, nous participons bien sûr au Plan national Très haut débit avec le déploiement sur la zone très dense et les accords SFR/Orange sur ZMD. Les investissements réseaux n'ont pas été diminués, c'est une bonne nouvelle, et SFR continue d'investir 1,6 milliards d'euros par an.

Où en sommes-nous spécifiquement sur le Très haut débit fixe ? Sur la zone très dense, le déploiement continue avec une activité très soutenue. Ce mois-ci, nous avons fait l'ouverture commerciale de 5 nouvelles villes (Rennes, Lille, Courbevoie, Asnières et Clichy). À ce stade, nous avons dépassé les 4 millions de prises en horizontal avec une commercialisation possible sur un million de prises. Il y a donc un effort très important à faire sur la verticalisation afin de pouvoir proposer les prises à la commercialisation sur l'ensemble de l'horizontal déployé. Sur la zone moins dense, je vous rappelle que l'année dernière, à la même époque, l'accord SFR/Orange dans le cadre de l'AMII n'était pas signé ! Il a été signé en novembre. Qu'avons nous fait depuis ? Premièrement, nous sommes allés à la rencontre de la totalité des collectivités sur lesquelles nous avons des intentions d'investissement et de déploiement. Nous les avons toutes rencontrées, parfois avec Orange d'ailleurs, pour bien expliquer ce qui allait être fait sur les zones mixtes. Il a fallu tout d'abord préciser que, lorsque l'on parle de villes déployées en 2012, 2013 ou 2015, il fallait comprendre qu'elles le seraient réellement en 2017, 2018 ou 2020... Deuxièmement, pour éviter toute frustration, nous avons envoyé des propositions de conventions à l'ensemble des agglomérations sur lesquelles SFR a des intentions de déploiement. Plusieurs ont été signées, d'autres sont sur le point de l'être et il n'y a pas de problème remonté à date sur ces sujets.

Concernant le déploiement, nous sommes en phase avec ce que nous avons annoncé. Dans le cadre de l'accord AMII, nous devons lancer 23 villes sur 2012, et elles l'ont bien été. Cela correspond à des études sur le choix des zones prioritaires de déploiement que nous réalisons par combinaison des critères suivants : l'existence de fourreaux, la facilité d'implantation des armoires (ces deux critères passent par un dialogue avec les collectivités), le faible niveau d'éligibilité au haut débit actuel (travail sur la priorisation), la visibilité sur le conventionnement vertical et enfin la disponibilité du NRO lors de l'ouverture des points de mutualisation. L'étape suivante a été l'envoi des courriers d'intention d'investissement et de consultation des opérateurs et des collectivités sur les zones en arrière de ces points de mutualisation.

Les premiers déploiements sur les villes ont eu lieu en automne 2012, en avance par rapport au planning initial, nous avons commencé par Bondy et Saint-Priest, et quatre villes devraient suivre d'ici la fin de l'année, les autres déploiements débutent en 2013. En ce sens, nous sommes dans le même timing qu'Orange dans la mesure où les premières inaugurations ou coupures de ruban qu'ils ont pu faire au cours de ces dernières semaines correspondent à des villes lancées en 2010 ou 2011.

En parallèle, il y a eu un travail interne très important, notamment la mise en place du SI, qui est peut-être une face immergée de l'iceberg mais c'est une phase tout aussi importante que le déploiement.

Sur les zones AMII en déploiement Orange, SFR a commencé les confirmations de co-investissement. Orange a reçu ces lettres pour Lille, Besançon, Palaiseau, Amiens, la Communauté de communes de la Boucle de la Seine, Orsay, la Communauté d'agglomération du Val de Bièvre... A priori, nous devrions procéder de la même manière sur 2013.

Sur les zones complémentaires, c'est-à-dire la zone RIP, nous avons démontré notre volontarisme et notre capacité à faire venir des FAI puisque Orange a signé notre offre de référence sur la Manche et proposera donc des prises FTTH déployées dans le cadre de notre DSP. Je tiens à remercier Gilles QUINQUENEL pour son volontarisme et nous sommes heureux d'être aux côtés de Manche Numérique dans ce partenariat précurseur, car il ne s'agit plus d'un pilote ou d'une expérimentation comme à Issoire, mais bien d'une opération d'industrialisation du FTTH.

La question de cette table ronde est : « Basculement vers le Très haut débit, que mettre en œuvre pour aller plus vite » ? Nous avons bien entendu notre ministre qui a annoncé la création d'un « commando de pilotage » avec le plan Delta Fibre, mais il y a urgence ! Si SFR a manifesté son réel intérêt de participer au déploiement, cela ne signifie pas que nous déploierons à tout va et sans un cadre qui préserve l'investissement. La question se pose de manière encore plus criante depuis quelques mois avec le bouleversement du secteur lié à l'arrivée du 4^{ème} opérateur. Concernant SFR, il y a en effet de bonnes chances que nous ne soyons pas en avance. Cela ne veut pas dire que nous serons en retard, mais autant ne pas créer de frustrations.

Sans faire le jeu de la rhétorique, il est en effet urgent de poser un certain nombre de sujets et de chantiers qui sont à trancher, non pas pour aller plus vite mais pour ne pas être en retard au rendez-vous. Avant de parler d'accélération, nous devons donc nous concentrer sur une sécurisation des investissements dans la fibre. Prenons quelques exemples. Que faisons-nous en cas de projet concurrent sur une zone ? Que se passe-t-il si SFR, ou une collectivité par exemple, déploie du FTTH sur une zone sur laquelle le VSDL est rendu possible ? Qui prend le risque ? Que se passe-t-il si SFR ou une collectivité déploie sur une zone sur laquelle sont déployés des NRA-MED qui, de surcroît, sont éligibles au VDSL ? Prenons-nous le risque ? Nous avons bien noté le lancement de l'expérimentation d'extinction du cuivre sur Palaiseau, c'est essentiel pour sécuriser l'investissement, mais nous demandons instamment que tous les opérateurs soient totalement impliqués dans la structuration de cette démarche. L'extinction du cuivre devra être possible non pas uniquement sur les zones de déploiement Orange, mais sur l'ensemble des zones, qu'elles soient déployées par SFR ou par les collectivités dans le cadre des RIP.

Le fait de poser ces problématiques n'a pas vocation à ralentir les projets du THD, bien au contraire. Toutes les collectivités qui ont des projets dans le cadre de leur SDTAN seront confrontées à ces éléments qui pèsent inmanquablement sur l'issue et la rentabilité des projets. SFR souhaite donc que ces chantiers soient menés sans attendre et demande aux collectivités d'appuyer ces demandes.

Enfin, il ne s'agit pas de ralentir les initiatives lancées par les collectivités locales. Elles se sont plaintes du fait que les opérateurs n'affichaient pas clairement les données structurantes devant leurs permettre de construire leurs SDTAN ou leurs projets de RIP. Un groupe de travail a démarré en 2008 entre France Telecom et SFR, le groupe « Interop' » qui a été élargi à d'autres opérateurs au fil du temps. L'interopérabilité constitue en effet l'un des facteurs clés du bon fonctionnement et de l'évolution de ces réseaux du futur. C'est pourquoi, les opérateurs se sont engagés dans des actions d'harmonisation de leurs processus de gestion et de leurs systèmes d'information. Appuyé par l'ARCEP, le groupe de travail Interop'Fibre, constitué d'Orange, SFR, Bouygues Telecom, Free, Numéricable, Axione, Covage, Altitude Infrastructure, Tutor, SIEA et Reg.I.E.S est à l'œuvre et travaille depuis plusieurs mois sur des thématiques aussi structurantes que les caractéristiques et les mises à disposition des points de mutualisation, les processus de commande et de livraison, le service après-vente ou encore la facturation, etc. Ces travaux sont totalement ouverts et accessibles à tous, et nous pourrions vous en faire part régulièrement.

Récemment, lors du congrès RURALITIC à Aurillac, j'avais pris plusieurs engagements vis-à-vis de vous, collectivités et je les réaffirme clairement. Le premier est de donner de la visibilité aux collectivités pour qu'elles sachent sous quelles conditions l'opérateur SFR est susceptible de venir sur les RIP. Le deuxième est de proposer des solutions industrielles, des briques techniques permettant à un RIP d'exister. À ce titre, je vous invite à visiter le NOC de SFR, notre centre de supervision et de maintenance, pour voir exactement comment un réseau grand public est managé, comment est assurée la maintenance, etc. Troisièmement, SFR répond et répondra aux procédures lancées par les collectivités. Enfin quatrièmement, en tant qu'opérateur déployant dans les zones AMII, SFR travaillera en concertation avec les collectivités pour éviter les trous de couverture entre les initiatives publiques et privées.

Orange vient d'annoncer qu'il allait réfléchir à une enveloppe budgétaire pour être client des RIP, c'est très bien... SFR, lui, participe aux RIP depuis 2004 et, sur les 250 millions d'euros de chiffre d'affaires annuel réalisé sur les RIP (contribution des FAI aux RIP en 2011), plus de 170 millions sont apportés par SFR, soit plus de 60% ! Nous le faisons bien et nous continuerons à le faire, ces enveloppes existent déjà.

Concernant les biens de retour, nous avons l'habitude de travailler sur ces projets de RIP et, en règle générale, le système est assez simple : une collectivité participe en subventionnant une infrastructure et, dans le cadre de cette participation, ce sont des biens de retour à la collectivité. Si le système doit être inversé, pourquoi ne pas y réfléchir, mais jusqu'à présent, nous n'avons pas réussi à mettre cela en place dans les réseaux auxquels nous avons participé. Nous accepterions bien évidemment, sachant que nous avons besoin d'une très grande visibilité de long terme sur ces investissements, pour savoir dans quelle mesure nous pourrions y avoir accès et dans quelles conditions à la fin du RIP. Je vous remercie.

Patrick VUITTON

Merci, nous avons bien conscience que la situation est complexe pour SFR par rapport aux évolutions du groupe Vivendi, mais on ne va pas les traiter ici. J'avais noté de vous demander en début de table ronde « pourquoi êtes-vous venus à deux, SFR et Numéricable » ? Mais je mets cela de côté, car il faut avancer très concrètement. Vous avez dessiné des axes de travail qui ont rejoint ce que nous avons dit, notamment comment éviter de s'opposer entre deux boucles locales. C'est une question que nous partageons...

Cyril LUNEAU

Je ne commente pas les rumeurs lancées par Numéricable...

Patrick VUITTON

Jérôme YOMTOV aura tout le loisir de s'exprimer sur cette question !

Et concernant notre demande sur le fait que, dans vos zones de déploiement, il y a bien sûr le travail local qui est fait, c'est l'essentiel et le cœur des processus avec les collectivités, mais que l'on aurait intérêt à les mutualiser au niveau national pour voir où sont les bonnes pratiques, où cela avance, s'il y a des points de blocage à identifier et à lever ? Cette proposition vous convient-elle ?

Cyril LUNEAU

Nous l'avons toujours fait et nous allons continuer.

J'ajouterai un dernier point sur France Fibre, puisque cela a été évoqué. France Telecom Orange est très constant dans ses positions et SFR aussi. Nous pensons que c'est quelque chose de possible, sans être obligé de tout

arrêter pour continuer à avancer en temps masqué, et que l'on peut très bien reverser ce qui aura été déployé dans une structure. Nous l'expliquons très clairement et nous verrons ce qui se passera.

Patrick VUITTON

Merci. Cela me fait la transition avec Jérôme YOMTOV, qui est toujours le leader du nombre d'abonnés Très haut débit en France, sur le câble.

Jérôme YOMTOV, Directeur général délégué de Numéricable

Je tenais à vous remercier de m'inviter chaque année à participer à cette réunion de l'Association des Villes Câblées ! Pierre LOUETTE a fait un peu de sociologie, je fais un tout petit peu d'histoire ! J'aperçois beaucoup de têtes connues que je vois généralement en région, c'est toujours un plaisir de vous voir ici à Paris.

Avant de répondre à la question posée par cette table ronde, je voudrais faire un commentaire sur ce que j'ai entendu sur le thème : « il n'y a pas de marché de la fibre, circulez, il n'y a rien à voir, nous pouvons rester sur le cuivre encore 10 ou 20 ans, nous avons fait des communiqués de presse dès 2006 sur le fait que nous allions déployer de la fibre, mais cela sera pour plus tard » ! En ce qui nous concerne, nous constatons quotidiennement sur le terrain que la demande de fibre est importante et continue. Je vous donne quelques chiffres : sur des réseaux en fibre optique que nous avons déployés et que nous avons ouverts à commercialisation il y a moins d'un an, nous atteignons des taux de pénétration de l'ordre de 25%. Il y a une demande en fibre optique, évidemment, et cette demande est croissante, nous le voyons tous les jours auprès de nos abonnés. C'est un phénomène assez simple, regardez chez-vous : combien avez-vous d'écrans qui peuvent se connecter à internet ? Entre la télévision maintenant connectable en haute définition (les foyers français en ont une ou deux), les smartphones (maintenant ils se connectent en WiFi), les tablettes, les PC... Selon la dernière étude, il y a 5,3 écrans connectés par foyer. Si l'on fait fonctionner 5 écrans par foyer, l'ADSL ne va pas tenir très longtemps, c'est une évidence. Le marché de la fibre existe donc et il est en croissance.

Maintenant que faut-il faire pour aller plus vite ? Première chose, lorsqu'on parle de fibre optique et de Très haut débit en intégrant les investissements, l'infrastructure et le nombre d'abonnés de Numéricable, nous faisons déjà un grand bond. Ce n'est plus un million de prises ou 200 000 abonnés qui se baladent. Aujourd'hui, nous avons déployé un réseau en fibre optique de 4,6 millions de prises et le nombre d'abonnés est de 530 000. Si on cumule ces chiffres avec ceux des autres opérateurs, nous avons en France près de 6 millions de prises en fibre et le nombre d'abonnés augmente. La technologie que nous employons est très similaire, en tout cas sur la partie horizontale, au GPON que déploient nos confrères SFR et Orange. C'est très transparent pour les abonnés, et cette technologie a surtout deux avantages pour eux. D'une part, elle est naturellement faite pour diffuser des signaux de télévision, c'est vraiment de l'audiovisuel en mode natif, ce qui n'est pas forcément le cas du FTTH. Ensuite, il y a un frein plus pratique dans l'adoption de la fibre optique, c'est l'équipement au sein du foyer. S'il faut mettre des prises ou percer des murs, c'est toujours plus compliqué lorsqu'on vient de refaire sa décoration. Nous, nous réutilisons ces derniers mètres avec le câble de télévision pour apporter ce service en fibre optique. Donc, en intégrant l'investissement issu de Numéricable, cela va déjà plus vite.

Deuxièmement, nous croyons beaucoup dans le débat qui vient d'être à nouveau relancé, sur les collectivités locales, France Fibre, etc. Pour notre part, nous pensons résolument depuis de nombreuses années que le développement de la fibre doit se faire en partenariat avec les collectivités locales. Nous discutons avec plus d'une centaine de collectivités et avons déjà signé de nombreux accords. Il ne s'agit pas uniquement d'accords pour couper des rubans (même si nous le faisons aussi !), mais d'accords contractuels dans lesquels nous mentionnons le périmètre d'investissement, le périmètre de déploiement du réseau en fibre optique, et surtout le délai de réalisation. Généralement, nous nous engageons sur des délais compris entre 2 et 3 ans pour apporter la fibre optique totalement sur une collectivité. Une garantie contractuelle de livraison du réseau est donnée à la collectivité et c'est important. C'est vraiment la stratégie de Numéricable sur la fibre. Donc l'idée d'avoir un opérateur public ou semi-public France Fibre n'a, à notre avis, pas de sens et freinerait beaucoup les choses.

Ensuite, je vais être un peu « redondant » avec Pierre LOUETTE, mais il faut effectivement éviter la redondance entre plusieurs réseaux surtout dans un cadre où toutes les entreprises doivent être un peu contraintes en termes d'investissements.

On a beaucoup parlé d'infrastructures, c'est la première étape pour qu'il y ait un accès internet à très haut débit, mais il est tout aussi important d'avoir une plate-forme de services qui fonctionne sur ces réseaux, car s'il n'y a pas de services derrière les réseaux, le taux de pénétration ne va pas être très élevé. Nous avons développé ces deux fonctionnalités. Il y a notre capacité à déployer des réseaux en fibre optique avec les collectivités locales : nous sommes aujourd'hui à 4,6 millions de foyers en fibre et nous pourrions passer progressivement jusqu'à 10 millions de foyers sur notre emprise sur plusieurs années. Mais au-delà de ces 10 millions, que faut-il faire ? Nous avons cette plate-forme de services qui fonctionne sur nos réseaux, elle peut être utilisée pour apporter ces services sur les réseaux de tiers et en particulier sur les réseaux déployés par les collectivités locales. Aujourd'hui,

nous sommes capables de discuter avec les collectivités, là où le réseau Numéricable n'est pas déployé, pour apporter notre service en dehors de notre emprise géographique, au-delà de ces 10 millions de foyers, sur tous les projets qui existent.

Plus largement, un sujet de régulation me paraît très important. Lorsque nous discutons avec des collectivités locales, nous échangeons des « business plans ». Pour que ces plans d'affaires fonctionnent, il faut qu'il y ait un retour sur investissement sur les capitaux employés afin que nous ayons un intérêt à investir sur la zone dans ces nouveaux réseaux en fibre optique. Il y a une difficulté aujourd'hui, dans la régulation économique du cuivre sur le réseau de France Telecom et sur le prix du dégroupage. On a indiqué, année après année, pour des raisons probablement consuméristes, qu'il fallait que le prix du dégroupage baisse. C'est un signal économique pour tous les acteurs qui veulent investir sur les réseaux. Évidemment, si vous savez que le prix va baisser l'année prochaine, l'intérêt d'investir dans un réseau n'est plus le même, les plans d'affaires ont du mal à passer dans certains cas. On dit que le prix du dégroupage fait baisser le prix du triple play et que cela donne du pouvoir d'achat aux ménages. Mais regardons où va cet argent ? Il ne va pas dans les réseaux mais dans les smartphones et dans les opérateurs dits « over the top » délocalisés qui sont américains - YouTube, Facebook, Apple -. Donc la baisse du prix du dégroupage implique que l'argent qui pourrait être employé en France pour construire des réseaux part en Californie, ou dans des usines chinoises, ou en Corée où sont fabriqués des téléviseurs. Si l'on veut basculer vers le Très haut débit et la fibre optique, il faut plutôt trouver un modèle économique qui permette d'investir localement en France, sur des réseaux dont on sait qu'ils ne seront pas délocalisables, et que ces investissements et ces emplois resteront en France.

Patrick VUITTON

Merci, je ne sais pas si c'est le point de vue de vos actionnaires américains, mais en tout cas, il est important qu'ils investissent effectivement en France et nous sommes plutôt contents qu'ils le fassent !

Je retiens un point, c'est l'idée que vous pourriez être client des RIP en dehors des zones où vous êtes déployé. Cela fait un moment que c'est envisagé, Numéricable se présente souvent comme opérateur de télévision, ce qui n'est pas facile dans un marché de la télévision payante dominé par Canal Plus... Êtes-vous au bord de la décision, en expérimentation ? Est-ce stratégiquement acté et vous l'annoncez à ce colloque ?

Jérôme YOMTOV

Oui, je l'ai dit. Alors, il y a forcément une phase technique, parce que ce sont des réseaux qui n'ont pas été construits par Numéricable, pour voir comment la plate-forme de services techniques peut fonctionner sur ces réseaux. Mais après quelques réglages, cela va fonctionner, il n'y a aucune raison que cela ne soit pas le cas. Ensuite, c'est une question de discussion avec les collectivités pour voir dans quelle mesure nous pouvons apporter le service Numéricable, notamment le service de télévision, comme vous le mentionnez.

Patrick VUITTON

Merci, nous allons donc vous envoyer tous les commerciaux des RIP pour en discuter ! Didier CASAS, merci de clore cette série d'interventions avant de passer aux questions / réponses de la salle.

Didier CASAS, Secrétaire général de Bouygues Telecom

Merci, Monsieur le Président d'accueillir à nouveau Bouygues Telecom cette année pour parler de Très haut débit. Je ferai quelques commentaires sur le sujet qui nous occupe aujourd'hui. Comme tout le monde, nous pensons que le déploiement du Très haut débit est évidemment un facteur de croissance et de compétitivité, de renouvellement profond du lien social. Dans ces conditions, le déploiement du Très haut débit doit s'imposer à l'ensemble des acteurs de l'aménagement du territoire comme un défi absolument majeur dans les années qui viennent. Cela a un certain nombre de conséquences. Il faut relever ce défi et pour cela il faut une politique ferme, cohérente et résolument tournée vers la fibre optique, car nous ne pensons pas que le cuivre soit la technologie d'avenir si l'on veut véritablement développer le Très haut débit dans ce pays.

Dans cet objectif, il faut deux choses que je voudrais très brièvement développer devant vous ce matin à travers deux séries d'observations. La première est qu'il faut fixer un horizon d'extinction du cuivre, car cette technologie ne pourra pas indéfiniment être prolongée. La deuxième est de dire qu'il faut accélérer l'adoption de la fibre optique par un ensemble de mesures vertueuses tournées vers la simplification administrative et la stimulation de la demande.

D'abord, il faut donner la priorité à la fibre optique partout où elle peut raisonnablement aller. La lutte contre la fracture numérique est un enjeu prioritaire, il serait complètement désastreux que le déploiement du Très haut débit pérennise une France à deux vitesses avec des villes rapidement équipées en Très haut débit et des campagnes dans lesquelles on repousse indéfiniment les déploiements. C'est bien pourquoi le développement de la fibre optique est absolument central et qu'il faut fixer un horizon d'extinction du cuivre. Bien entendu, je ne

méconnais pas que le cuivre a ses inconditionnels parmi les opérateurs et les industriels, c'est d'ailleurs légitime, car cette technologie peut encore évoluer avec la montée en débit, ou avec des technologies telles que le « G.Fast » par exemple. Mais il ne faudrait pas oublier que, dans la mesure où des technologies de prolongation artificielle de la vie du cuivre seraient adoptées, le cuivre ne serait alors plus utilisé que dans les derniers décimètres des réseaux, et cela ne ferait donc pas l'économie du déploiement de la fibre. Ni oublier que, par ailleurs, ces technologies hybrides supposent de toute façon de déployer la fibre profondément dans le cœur des réseaux.

Nous estimons pour notre part que la réglementation devrait encadrer très strictement la mise à jour de la boucle locale cuivre et, concrètement, ne l'autoriser ou ne l'encourager qu'à plusieurs conditions. La condition où l'upgrade du cuivre permette une amélioration significative et mesurable des services proposés, par exemple le passage du dual au triple play. Sous réserve que les travaux envisagés dans ce cadre de l'upgrade du cuivre puissent être réutilisés pour un déploiement ultérieur du FTTH. Sous réserve également que la mise à niveau soit strictement limitée au secteur dans lequel le déploiement de la fibre n'est pas économiquement viable dans les 10 ans à venir. Il faut fixer ce genre de conditions et d'autres éventuellement pour borner très clairement les hypothèses dans lesquelles on peut imaginer un upgrade du cuivre.

Parallèlement, dans le même ordre d'idée, il faut fixer un horizon d'extinction du cuivre, seul moyen de donner le signal et de sécuriser les investissements dans les réseaux optiques. Bien sûr, nous savons qu'une telle mesure est complexe à mettre en œuvre, mais nous pensons qu'elle est tout à fait nécessaire et qu'il faut l'anticiper. Au plan opérationnel, la fermeture du cuivre sur une zone géographique donnée exige en effet un certain nombre de mesures dont il ne faut pas sous-estimer la complexité. D'abord il faudra indubitablement revisiter la notion de service universel, parce que, si à terme le cuivre doit s'éteindre, cette question se posera. Il faudra préparer aussi l'ensemble des solutions de substitution aux multiples usages actuels du cuivre, les ascenseurs par exemple. Il faudra aussi sensibiliser, informer et former les clients en particulier les entreprises, afin que tout le monde puisse anticiper le changement d'infrastructure. Et puis bien sûr, il faudra qu'il y ait des offres de gros destinées aux opérateurs commerciaux. Tout cela n'est pas simple, mais nous pensons néanmoins qu'il faut donner ce signal économique important. S'il n'y a pas d'horizon d'extinction du cuivre, il ne peut y avoir de véritable décollage de la fibre. C'est pourquoi nous accueillons très favorablement les annonces qui ont été faites à l'initiative du gouvernement par France Telecom Orange concernant le test grandeur nature mené à Palaiseau, car l'extinction du cuivre ne saurait évidemment être imaginée sans une expérimentation préalable, dans la mesure où il y a ces complexités gérer et à résoudre.

Je passe à ma deuxième série d'observations : il faut simplifier les déploiements et encourager la migration vers le Très haut débit par toute une série de mesures de sensibilisation de la demande et de simplification administrative qui devraient pouvoir permettre d'accélérer le Très haut débit. Nous sommes en réalité tous confrontés au même problème - collectivités, opérateurs, industriels -, c'est que pour espérer rentabiliser nos investissements et attirer les capitaux nécessaires, il faut trouver le moyen d'accélérer le rythme d'adoption de la fibre par les consommateurs. Cela concerne évidemment aussi les éditeurs de contenus et de services puisque, faute d'une base de clients suffisante, ils peinent à développer des services exploitant toutes les capacités du Très haut débit. Le fait de soutenir et encourager l'adoption du Très haut débit est une priorité puisque la constitution à un rythme soutenu de cette base de clients permettra de rentabiliser progressivement les investissements consentis au titre des déploiements. Pour aller dans ce sens, il existe toute une série de mesures à prendre, et je voudrais en évoquer quelques unes.

D'abord, il faut favoriser la normalisation et lutter contre le fractionnement des RIP : pour accélérer le rythme de la fibre, nous croyons qu'il conviendrait d'abord de favoriser l'émergence de standards d'interopérabilité en normalisant les systèmes d'information, les processus d'activation, de maintenance et les règles d'ingénieries. Cette normalisation doit concerner l'ensemble du territoire : la zone AMII, mais pas seulement. La généralisation de standards techniques ou commerciaux permettra à l'ensemble des acteurs - opérateurs de réseaux, opérateurs d'opérateurs, collectivités locales -, de proposer très rapidement des offres compétitives. C'est pourquoi nous participons activement aux groupes « Interopérateurs » qui sont initiés sous l'égide de l'ARCEP et qui sont en passe d'être fédérés dans un cadre plus large et ambitieux, en complément de l'initiative « Objectif Fibre » qui se concentre, quant à elle, sur les normes de câblage des immeubles et la formation des futurs installateurs.

Deuxième suggestion : il convient d'encourager l'émergence de réseaux d'initiative publique de grande taille, a minima à la maille interdépartementale voire régionale. C'est un sujet qui, j'en suis bien conscient, peut faire débat ici. Pourquoi ? Parce que des projets peu étendus, complexes, exagérément fractionnés, ont du mal à séduire les opérateurs nationaux qui sont structurellement organisés pour travailler à l'échelle industrielle, celle de la centaine de milliers de clients.

Enfin, troisième groupe de propositions. Nous sommes nouvel entrant sur le marché du Très haut débit, je l'avais évoqué l'année dernière de façon un peu rude, ce qui m'avait valu de la part du représentant de l'ARCEP une réaction à la mesure, mais c'est bien normal ! Bref, l'organisation du marché fait que nous avons de très fortes

attentes en matière d'offres activées, de Bitstream, pour le grand public comme pour les entreprises, et nous souhaitons qu'il y ait des propositions de Bitstream sur les RIP. Nous avons indiqué que, lorsqu'il y en avait, nous étions disposés à répondre et à examiner ces propositions et nous nous réjouissons que, dans un nombre croissant de cas, il y ait des offres de cette nature.

Je voudrais terminer par une proposition pour simplifier la réglementation et essayer d'accélérer le déploiement de la fibre. Nous pensons qu'il faut accélérer le raccordement des logements car c'est le deuxième levier pour accélérer l'adoption de la fibre optique. Cette mesure réside cette fois non pas du côté des réseaux, des industriels et des collectivités, mais du côté des usagers. Plusieurs pistes concrètes pourraient être explorées par les pouvoirs publics et je profite de cette tribune pour en énoncer quelques unes. D'abord, des simplifications administratives sont nécessaires pour s'affranchir des difficultés que nous rencontrons actuellement en zone très dense. Il n'est pas nécessaire d'imposer un passage en assemblée générale dans les zones moins denses pour le câblage vertical, puisque les travaux sont à la charge de l'unique opérateur retenu pour déployer les verticales sur une commune donnée. C'est donc une formalité inutile, qui fait perdre beaucoup de temps et ralentit très considérablement les choses. Ce point nécessite une mesure législative. Deuxième élément, il pourrait également être utile de simplifier les démarches d'autorisation pour le mobilier urbain, en facilitant les relations avec les collectivités, dont l'expertise en matière de réseaux et de connaissance des territoires qu'elles gèrent au quotidien est de toute façon indispensable. L'adoption rapide de ces mesures et de quelques autres encore, permettrait de réaliser des campagnes de raccordement sur l'ensemble de la zone arrière d'un point de mutualisation, échelle à laquelle il est plus facile de maîtriser les coûts de déploiement, d'avoir une campagne de communication et d'information ciblée, et d'inciter au raccordement. En zone moins dense, de telles campagnes de raccordement sont déjà possibles, puisqu'un seul opérateur est chargé du déploiement des verticales. À ce niveau, le rôle des collectivités locales est absolument essentiel, car il s'agit de connaissance et d'animation des territoires, de sensibilisation des administrés et donc des consommateurs, et de développement des usages. Enfin, c'est mon dernier point, des aides financières au raccordement pourraient venir compléter ces campagnes car, notamment en zone moins dense, les coûts peuvent s'avérer difficiles à assumer pour les particuliers, voire d'ailleurs pour les opérateurs. Des mesures incitatives pourraient même être mises en œuvre, par exemple la prise en charge des coûts de raccordement uniquement pendant la durée de la campagne de raccordement, mais la loi ne le permet pas encore. Notre idée est qu'il pourrait y avoir un système incitatif qui serait limité dans une période de temps, celle de la campagne de raccordement, et les clients auraient le message selon lequel s'ils se raccordent pendant cette période, alors ils ont une décote totale ou partielle du coût de leur raccordement, et puis ce coût redevient total s'ils laissent passer la période. Il s'agirait d'un mécanisme incitatif, mais la loi ne le permet pas à ce stade.

Pour tester la pertinence et l'efficacité de ces mesures, il pourrait même être souhaitable, au nom du droit à l'expérimentation, qu'elles soient mises en œuvre dans le cadre de l'extinction du cuivre et du fibrage de la commune de Palaiseau. Ainsi, si j'ose dire, la boucle est bouclée !

Patrick VUITTON

Merci, ainsi qu'à tous les intervenants. Cela fait environs 5 ans que nous avons cette configuration de table ronde avec à peu près les mêmes acteurs - pas forcément les mêmes têtes ! -, et nous mesurons réellement le chemin parcouru. Nous voyons toutes les questions qui restent à résoudre, elles sont encore très importantes et chacun en amené son lot, mais nous voyons aussi que nous passons d'idées générales à des questions très concrètes et à des adresses formulées très précisément vis-à-vis du gouvernement et du régulateur, pour que les règles du jeu nous opposent un peu moins et, comme le disait le Président ROME, nous mettent en jeu un peu plus facilement. Nous allons prendre quelques questions.

Questions / Réponses

Sylvain RAIFFAUT, SIPPAREC

Je voudrais parler de la zone AMII, et plus particulièrement des notions d'engagement et de transparence, parce que les communes sont confrontées à des ingénieries parfois très lourdes de la part de France Telecom, qui nécessitent de mettre beaucoup d'armoires très volumineuses sur le domaine public. Il y a matière à échanger sur cette question. Sur la transparence, des conventions ont été proposées au niveau départemental, mais elles font reposer l'essentiel des engagements sur les collectivités plutôt que sur les opérateurs et ce n'est pas satisfaisant. Sur cette question, une mesure simple pourrait être adoptée rapidement qui nous permettrait d'être totalement informés sur ce qui se passe réellement dans les déploiements des opérateurs, c'est la transmission des fichiers IPE, les fichiers d'information sur les déploiements effectifs. Ces fichiers devraient être accessibles aux communes, sans condition, pour leur permettre de suivre précisément les déploiements et d'être capables d'anticiper, en particulier dans les zones pavillonnaires, des dispositions à prendre si les déploiements venaient malheureusement à être retardés.

Pascal BOURDILLON, Conseil général du CHER

Pour aller dans le sens de ce qui vient d'être dit concernant l'intervention de France Telecom Orange, et sur le partenariat avec les collectivités, je voudrais témoigner que nous sommes en cours de négociation sur cette fameuse convention au niveau départemental, et que la réalité est assez différente de ce qui a été communiqué. C'est-à-dire qu'en termes d'annonces de communication, nous sommes dans le partenariat, mais en termes d'écriture des clauses, nous ne sommes plus du tout dans le partenariat. Je vous donne quelques exemples.

Premièrement, concernant l'accord de principe, qui vient d'être donné ici à l'oral, pour co-investir sous réserve d'un certain nombre de suppositions sur le RIP qui pourrait être déployé hors zone AMII... Impossible aujourd'hui d'avoir cet accord de principe, qui était d'ailleurs à l'époque dans la première convention signée en Auvergne. Il n'y est plus, on nous l'a refusé.

Deuxième exemple, on parle de faire une convention pour dire que France Telecom va s'engager à déployer sur cette zone AMII, mais qu'en est-il des zones hors AMII ? Nous étions prêts à dire que la collectivité s'engageait à ne pas déployer en zone AMII, pour qu'en échange Orange nous dise qu'il n'allait pas déployer en zone hors AMII, où nous allions déployer. Mais cela non plus, ce n'est pas possible, Orange nous dit « non, si par hasard vous commencez d'investir sur une commune, je garde ma liberté de réinvestir sur ma boucle locale cuivre ou de réinvestir sur une boucle concurrente ».

Vous voyez que, là encore, entre l'annonce relayée par les équipes de France Telecom auprès des élus, et la réalité des conventions que nous essayons de négocier depuis maintenant un certain nombre de mois avec les équipes terrain, il y a un vrai différentiel. À tel point qu'aujourd'hui, les équipes de France Télécom ont enlevé du préambule de cette convention la phrase suivante, qui était pourtant extrêmement porteuse : « France Telecom s'engage pour le Très haut débit dans le département » !... Compte tenu de tout ce qui a été enlevé derrière, ils ont été obligés de supprimer cette phrase ! C'est cela la réalité...

Patrick VUITTON

Je donne tout de suite la parole à Pierre LOUETTE, puisque les deux questions se rejoignent : transparence et complémentarité.

Pierre LOUETTE

C'est un peu un exercice consacré... Compte tenu du fait que nous sommes présents absolument partout, nous avons des problèmes et des difficultés partout, mais nous avons beaucoup de joies également dans beaucoup d'endroits ! Des élus viennent régulièrement nous remercier et nous féliciter, et d'autres nous disent que c'est difficile de discuter et de négocier avec France Telecom. Toujours sur le ton de l'ironie, je saluerai tout d'abord l'excellente qualité du travail des juristes de France Telecom qui visiblement vous opposent et opposent à vos envies une résistance farouche, c'est très bien, ils font leur job, et vous aussi j'imagine ! C'est normal, quand on discute une convention, qu'on ne soit pas toujours d'accord.

Deuxième réflexion plus générale, je ne connais pas particulièrement bien ce dossier du Cher, vous le comprendrez aisément, mais nous avons énormément de contre-exemples dans lesquels nous avons quand

même réussi à signer avec telles ou telles collectivités, régions, départements, agglomérations, quel que soit le partenaire avec lequel nous discutons. Et je ne doute pas que nous trouverons une solution dans le Cher. Je pense que c'est compliqué parce que, selon les terrains, les départements, les équipes, nous avons des discussions plus ou moins faciles, cela peut être du fait de nos équipes, je suis prêt à l'assumer, cela peut être aussi, ici ou là, une difficulté à s'entendre et à se mettre d'accord.

Troisième réflexion un peu défensive, je le reconnais, nous passons beaucoup de temps à donner de l'information et à financer la production de cette information. Nous avons beaucoup avancé sur la vectorisation des plans qui était un problème il y a encore un an, un an et demi. Dans un certain nombre de cas, il ne faut pas se voiler la face, nous n'avons pas les plans parfaitement détaillés du réseau, compte tenu de son historique et de son ancienneté. Il faut être prêt à l'admettre, cela peut exister. Je ne doute pas que le travail soit absolument parfait dans chacune des collectivités, mais chez nous il ne l'est pas, il y a des endroits où nous avons du mal à produire les informations. Nous avons dépensé quelques dizaines de millions d'euros pour la vectorisation de ces plans pour transmission. Là, je comprends qu'il faudrait également transmettre les fichiers IPE... Mais il y a un moment où on est à la limite, non pas de l'expropriation, mais du dessaisissement de l'information !

Patrick VUITTON

Peut-être une précision pour éclairer le débat : un certain nombre de collectivités ont le statut d'opérateurs, à travers une régie par exemple, et ont donc ces informations. Mais en fait ces informations ne coûtent rien puisqu'elles s'échangent entre les opérateurs, il s'agit donc vraiment une question de transparence. Plutôt que d'inciter les collectivités à toutes demander le statut d'opérateur pour avoir ces informations, cela pourrait peut-être faire partie des choses qui sont de l'ordre de la visibilité, et sans coût. Ce n'est pas un problème spécifique à France Télécom, l'ensemble des opérateurs est concerné.

Laurent LAGANIER

Sur les fichiers IPE, je pense qu'il n'y aurait pas d'opposition de principe de la part des opérateurs à avoir plus de transparence, peut-être avec une interface à travers le régulateur. Le problème des fichiers IPE, c'est qu'ils sont échangés entre opérateurs clients de l'offre en fait, et ils sont couverts par des clauses de non diffusion. Nous avons pu contracter avec certaines collectivités pour transmettre nos fichiers IPE sous clause de non diffusion. La petite réticence qu'il pourrait y avoir est le risque que certaines collectivités diffusent des données sur notre déploiement à disposition de nos concurrents.

Sylvain RAIFFAUT

Vous les échangez, mais qui sont vos concurrents alors ? Ils sont tous à la table !

Laurent LAGANIER

Nous les échangeons sur les zones de cofinancement. Il y a par exemple des zones où nous déployons de la fibre optique, y compris dans les immeubles. Dans ces zones là, Numéricable qui est un concurrent ne déploie pas de fibre optique, il reste en coaxial dans les immeubles. Nous n'avons pas forcément envie de donner notre zone de déploiement et nos immeubles fibrés à Numéricable pour qu'il modernise son réseau juste à l'endroit où nous installons la fibre. Et comme nous donnons les fichiers en avance de phase à trois mois... C'est cela le problème. Ensuite, si c'est pour avoir les fichiers IPE avec trois ou six mois de retard, ce qui n'est pas forcément un gros problème pour une collectivité pour suivre le déploiement, je pense qu'il n'y a pas de problème...

Pierre LOUETTE

Il y a deux ans, c'était la vectorisation, maintenant c'est les fichiers IPE... Vous avez un nouveau cheval de bataille, je l'entends et vous l'enfourchez avec talent, nous allons regarder cela en détail. Laurent LAGANIER a extrêmement bien répondu. Il est vrai qu'il faut fixer et poser des clauses, il ne faut pas que cela circule non plus à l'infini. Il y a quand même une limite à ne pas franchir entre l'expropriation et l'information. On donne l'ensemble des clés du camion, l'ensemble des fichiers... Nous revenons à des modes de relations qui ne sont pas bons.

Je voudrais conclure ma réponse sur le point précédent des conventions et aussi des clauses de respect de ces conventions. Nous avons signé des conventions avec un grand nombre de régions, de départements et de communes, dans lesquelles il y a effectivement des points de passage et des clauses assez fortes qui nous engagent, et si nous ne respectons pas nos engagements, nous savons que nous serions sanctionnés. Enfin, la plus grande difficulté pour nous par rapport à des élus serait de ne pas tenir des engagements, car cela ne ferait qu'augmenter ce qui se passe de toute façon, avec le risque d'un accroissement de la fiscalité à tel endroit ou une espèce de punition législative ou fiscale qui viendrait. Nous en sommes assez conscients, malheureusement, c'est un peu la règle du jeu. Nous le comprenons, mais nous ne sommes pas dans ce dispositif.

Tout en étant conscient que ce n'est pas parfait et qu'il y a bien des endroits où cela ne va pas assez vite ou pas assez bien, j'ai confiance dans le fait que nous surmonterons cela. Il y a quelques cas, j'ai un ou deux départements en tête, dans lesquels nous avons de grandes difficultés, avec aussi des comportements complètement aberrants de la partie face à laquelle nous sommes, voire illégaux ! Tout le monde n'est donc pas absolument parfait dans l'ensemble des camps.

Patrick VUITTON

On ne va pas résoudre tous les problèmes techniques ici...

Cyril LUNEAU

Je complète pour dire que nous sommes d'accord pour transmettre ces fichiers IPE, mais à certaines conditions. Nous ne mettons pas un serveur accessible à toute collectivité le jour et la nuit, mais nous faisons un certain nombre de choses, et nous l'avons fait récemment pour Lyon.

Deuxième point, vous demandez une grande symétrie dans l'échange des informations, mais le décret réseaux ne s'applique pas forcément aux collectivités non plus. Nous avons demandé à avoir accès à l'ensemble des infrastructures qui ont été déployées par les collectivités, nous n'avons pas ces informations et vous n'avez pas voulu nous les donner.

Patrick VUITTON

On ne va pas traiter uniquement la question des fichiers... Il y a un certain nombre de principes affichés, un besoin de complémentarité et de transparence.

Benjamin DE MESNARD, Orange

Dans le cadre des conventions que nous signons, nous nous engageons bien naturellement à communiquer les fichiers IPE aux collectivités locales dans une démarche gagnant-gagnant, telle que Patrick VUITTON l'avait signalé hier, c'est-à-dire que la collectivité locale regarde ce qu'elle peut faire pour accélérer l'obtention des accords de syndicats, mettre sous pression les conseils syndicaux et les bailleurs sociaux, qui sont un énorme problème pour le déploiement du FTTH... Pour les RIP, nous signons les conventions comme opérateur de réseaux, pas en tant que FAI, on ne peut pas s'amuser à mélanger ces rôles, et naturellement vous comprenez que nous n'allons pas nous engager dans une convention d'opérateur de réseau à être client d'un RIP.

Patrick VUITTON

Il y a beaucoup de chantiers derrière ces questions, nous y travaillerons à partir des principes ici énoncés.

Hervé RASCLARD

Un mot peut-être pour sortir des conventions et répondre à la question : que mettre en œuvre pour aller plus vite et faire ce basculement ? Ce que j'entends à cette table ronde c'est que, finalement, ce Plan national n'est pas si mal et qu'on va y faire quelques adaptations. Mais nous sommes un certain nombre à ne pas croire du tout à ce que vous essayez de nous expliquer. Aujourd'hui, on parle d'un sujet très important, qui est de construire une infrastructure de Très haut débit en France. C'est « le » chantier dont notre pays a besoin, d'abord pour avoir un déclic de croissance et surtout pour préparer cette société de la connaissance puisque nous sommes en train de basculer d'un modèle industriel à modèle de société de la connaissance. Je crois que ce Plan national Très haut débit est un écran de fumée pour ne pas réaliser cette infrastructure. Il faut le dissiper, il faut un vrai moyen, un projet de loi fondateur auquel la ministre commence à réfléchir, elle en a posé quelques briques hier. Il faut arrêter de faire semblant, ces zones AMII personne n'en veut plus, c'était un marché de dupes que tout le monde a bien compris, pour continuer à essayer de faire vivre cette rente du cuivre.

Aujourd'hui, nous ne voulons pas construire un squelette pour régler quelques problèmes, comme nous l'a proposé tout à l'heure Monsieur le Secrétaire général de France Telecom, nous voulons une infrastructure du haut débit pour l'ensemble du territoire de la France, comme nos anciens ont construit une infrastructure pour l'électricité, c'est cela que veulent construire l'ensemble des collectivités locales qui sont présentes à l'AVICCA.

Vous nous parlez souvent des nombreux salariés de France Telecom, mais bien entendu nous connaissons ces salariés et leur valeur, et nous souhaiterions même, si je peux me permettre de vous le dire très clairement, les voir plus souvent sur le terrain, car ce ne sont pas toujours eux que nous voyons, malheureusement parce qu'ils connaissent très bien l'ensemble de nos réseaux, mais ce sont souvent d'autres petits camions avec d'autres marques, qui n'ont rien de salariés de France Telecom. Oui, nous avons cette ambition de construire ce réseau ; oui, nous pensons que ce Plan national Très haut débit doit disparaître. Aujourd'hui, nous devons créer les conditions économiques, c'est-à-dire l'extinction du cuivre pour la fibre, trouver un vrai référentiel qui nous

rassemblera et permettra de créer les emplois de demain. Dans cette table ronde, c'est à ces questions que nous souhaiterions vous voir répondre plutôt que de vous mettre d'accord sur des transferts de fichiers.

Patrick VUITTON

Qui veut répondre à cette intervention ?

Pierre LOUETTE

Je voulais vous remercier Monsieur pour vos encouragements, nous les entendons, et vous rassurer sur un point précis : nous investissons effectivement beaucoup. Vous voyez parfois d'autres petits camions, ce sont ceux de nos concurrents mais aussi ceux de nos sous-traitants qui travaillent pour nous, ce sont d'autres dizaines de milliers d'emplois qui sont déjà mobilisés, c'est toute une filière que nous sommes en train de construire. Visiblement, vous aurez du mal à être convaincu, puisque vous parlez de dissiper des écrans de fumée, c'est quand même une expression assez forte que je ne peux pas accepter, je le dis très gentiment et simplement, cela me paraît complètement éloigné de la réalité. Quand on parle de milliards d'euros, de centaines de millions d'euros déjà injectés dans les différents sols du territoire français, et ce n'est que le début, il ne s'agit pas d'écrans de fumée, mais de vrai argent investi. Nous avons dit aujourd'hui de façon très claire que nous étions prêts à faire beaucoup évoluer notre position sur bien des points, que nous sommes prêts à être clients de bien des projets dans lesquels nous n'étions pas forcément associés dans le passé. SFR a rappelé qu'ils ont fait pas mal de RIP, mais il s'agissait de RIP de dégroupage ou de collecte avant la fibre, ou de collecte de fibre, ce n'était pas des RIP FTTH. Moi, je parle des RIP FTTH, des RIP de demain ! Nous allons le faire et vous le verrez, y compris jusque dans la Drôme je l'espère, cela va se passer partout dans le pays. Il n'y a pas d'écrans de fumée, parce qu'on ne peut pas raconter d'histoires aux élus et interlocuteurs qui sont les nôtres, ni à vous ni aux autres.

Patrick VUITTON

Nous prenons encore une question, puis nous ferons une pause afin de pouvoir accueillir ensuite les régulateurs et la Ministre de l'Égalité des territoires et du Logement.

Jean-Yves LALANNE, Communauté d'agglomération de Pau Pyrénées

Les élus de l'agglomération partagent le volontarisme affiché par la Ministre Fleur PELLERIN, ce plan à 10 ans mais, en toute humilité, nous avons commencé il y a près de 10 ans... Nous venons ici partager, apprendre et nous devrions peut-être aussi restituer. Nous avons essuyé les plâtres, mais nous ne regrettons pas ce choix. Quand j'entends que les usages ne sont pas là et qu'il faut modérer les investissements, nous, nous avons fait l'investissement. Nous n'en sommes pas au niveau des 100% de Palaiseau mais nous sommes à 85% de déploiement de la fibre sur Pau, 70% sur l'agglomération qui compte 150 000 habitants et 76 000 foyers. Nous n'avons qu'un opérateur, SFR, qui aurait pu être plus agressif commercialement, puisqu'il n'y a que 12 500 abonnés, et nous avons signé une convention avec l'opérateur Orange qui doit arriver fin décembre. Je ne vais pas les tancer, mais ils auraient pu se déployer et venir un peu plus tôt, car on parle des RIP, nous en sommes un, on parle des infrastructures, nous en avons une. Les usages se font attendre certes, mais ce ne sont pas les collectivités qui vont déployer les usages ou les réaliser. Il faut effectivement que ces plates-formes d'expérimentation, Palaiseau, Pau ou d'autres territoires, puissent être investies par les différents opérateurs. Bouygues doit aussi arriver mais c'est à eux de l'annoncer, nous les accueillerons.

Nous avons donc fait l'investissement, mais les opérateurs ne sont pas assez dynamiques. Il y a des propos très dynamiques à cette table, d'autres sont un peu plus timorés, au bout de 4 heures de débat, peut-être que le torchon brûlerait entre vous ! Ce que nous défendons, c'est la satisfaction des besoins sociaux et vous parlez marchés. On peut trouver des convergences, vous aider et faciliter, les législateurs peuvent améliorer la loi, mais pas au point de dépouiller les collectivités. Nous attendons donc tous que les opérateurs soient un peu plus dynamiques et n'attendent pas que le législateur facilite un meilleur taux rentabilité à deux chiffres, que vous avez déjà. Il y a une coresponsabilité. Vous, en tant qu'opérateur, vous devez prendre un peu plus de risques, techniques, industriels, sur des plates-formes comme celles dont j'ai parlé. On parle de maîtrise et de crise de la dette... Je suis partisan que l'on s'endette et que, dans le cadre d'une politique de grands travaux, les États fassent le choix d'investir, comme ils l'ont fait pour les voies ferrées il y a plus d'un siècle. Il faut que les collectivités ou les États assument une politique d'investissement. Nous avons donc aussi une responsabilité en tant que collectivités.

Et peut-être qu'avec toutes les collectivités présentes ici, nous pouvons peser pour que la couverture à 100% du territoire français soit possible, à la condition que ces investissements soient aussi assumés par l'État, mais cela coûtera bien plus cher que 500 euros, comme je l'ai vu sur les présentations.

Patrick VUITTON

Merci. Pour être très concret, Orange sera probablement client en fin d'année, SFR l'est déjà. Est-ce que Numéricable, Bouygues Telecom, avec une offre activée si l'on a bien compris, et Free vont être clients du réseau de Pau ?

Pierre LOUETTE

Pour laisser mes collègues réfléchir, je dirai un mot sur Pau. Il a fallu que nous attendions que l'opérateur de réseau mette à niveau son réseau en matière d'interopérabilité pour pouvoir signer. Parfois, il y a des petites « technicalités » à cause desquelles on ne peut pas être directement client, et quand c'est possible, on le devient. Voilà une réponse très claire sur Pau.

Patrick VUITTON

Free ? Je sais que vous allez dire non...

Laurent LAGANIER

Je vais dire non, sinon il n'y aurait pas d'ambiance ! Je rappelle ce que j'ai dit l'année dernière : nous avons grosso modo deux conditions pour être client d'un RIP, il faut que cela soit les mêmes conditions techniques et tarifaires que celles de co-investissement en zone AMII, et que cela soit les mêmes exploitants de réseaux, ce qui est une condition plus difficile. Je suis désolé de le dire, cela ne signifie pas qu'il n'y ait forcément qu'un opérateur de boucle locale, mais nous avons du mal à croire que l'on puisse déployer un business national sur un marché de masse avec une vingtaine d'exploitants de réseaux différents.

Il ne faut pas forcément que cela soit un seul opérateur. Par exemple sur la zone moins dense, nous discutons avec au moins deux opérateurs, France Telecom avec qui on a déjà signé, et SFR. Il n'est pas impossible qu'un troisième gros exploitant de réseaux, peut-être issu du groupe Bouygues qui a une filiale (Axione), puisse émerger, ce qui n'est pas encore le cas sur la fibre. Je ne souhaite pas qu'il y en ait 20 différents, sinon les processus opérationnels seront ingérables.

Nous avons demandé aux opérateurs avec lesquels nous discutons en zones AMII de nous formuler des propositions pour que nous puissions être clients, dans le cadre de la même offre, des RIP dont ils seraient lauréats et nous attendons les réponses de ces deux opérateurs.

Didier CASAS

Pour nous, c'est assez simple et assez court. S'il y a une offre activée, et si le tarif est raisonnable, bien sûr nous regarderons. D'ailleurs c'est ce que nous faisons !

Patrick VUITTON

Dernière question ?

Raymond GONTHIER, Communauté d'agglomération du grand Chalon

Le grand Chalon a été reconnu en zone AMII et je voudrais préciser à cet égard que le projet qui nous avait été présenté par France Télécom Orange et les contre-propositions que nous avons faites en tant qu'élus ont permis d'engager une discussion très riche et respectueuse, puisque nos contre-propositions ont été prises en compte. Je tenais à le préciser et à remercier l'opérateur en cette circonstance.

Pour autant, je suis amené à poser une question, que j'ai souvent soulevée aux réunions du GRACO. Nos prédécesseurs avaient réalisé, dans un souci de préservation de l'emploi, des déploiements de fibre optique sur les zones d'activité ce qui nous a permis d'implanter des entreprises, de créer des emplois et d'entrer dans cette vie économique qui est indispensable pour nous, collectivités. Il se trouve que ces zones entrent dans le périmètre de la zone AMII. Je réitère donc ma question : au regard de la spécificité de ces zones d'activité (140

km d'un côté et 120 km de l'autre du fait d'une entente entre deux communautés d'agglomération), serait-il possible que puisse être étudiée la prise en compte du réseau existant, sachant que l'investissement considérable que les collectivités avaient réalisé à cette époque serait caduque si d'aventure un réseau était construit en parallèle ?

Patrick VUITTON

D'accord, c'est un appel à la complémentarité pour reprendre un terme utilisé à cette tribune. Dernière réponse de Pierre LOUETTE.

Pierre LOUETTE

Nous allons examiner cette demande. Merci d'avoir souligné que nous pouvions avoir un dialogue tout à fait fructueux et nous entendre sur des modalités. Je le redis, même si nous mettons parfois les uns et les autres pas mal de passion dans tout cela, nous essayons de trouver des terrains d'entente avec tout le monde. On cherche, on travaille, c'est plus ou moins rugueux ou tempétueux, mais aussi parfois très pacifique et harmonieux. Les toutes dernières nouvelles que nous avons du front de la transformation des prises posées en abonnés à la fibre sont plutôt bonnes, puisque nous voyons que la perception des clients potentiellement abonnés évolue et que, même là où l'ADSL n'est pas trop mauvais (pas uniquement dans les centres villes), ils passent à la fibre parce qu'ils réalisent que cela va quand même plus vite. Nous avons vu dans nos derniers reporting, un début de mouvement de conversion accéléré. Alors, ce n'est pas encore un feu de brousse, mais c'est un beau début et nous allons stimuler cela. Nous y croyons, nous posons, nous déployons aussi vite que nous le pouvons, avec des arbitrages assez difficiles.

Patrick VUITTON

Et pour la complémentarité sur les zones d'activité ?

Pierre LOUETTE

Pour qu'il y ait complémentarité, tout ce qui se fera en concertation ex ante sera bon. Nous demander une complémentarité quand des investissements ont été faits sans concertation antérieure, c'est compliqué, cela va être difficile. J'ai appelé plusieurs fois de mes vœux des réunions régulières, des échanges d'informations. Cela ne va pas que dans un sens, les réseaux cela va dans les deux sens, et ce n'est pas mal de partager l'information dans les deux sens.

Patrick VUITTON

Je n'ai pas compris que la porte était complètement ouverte... En tout cas, merci de vos témoignages et analyses.